

Journal in
English Lexicology

Lexis

**Les bonnes
pratiques pour
les revues en
OpenAccess**

-

OJS

Denis Jamet-Coupé

Directeur scientifique de *Lexis*
– *Journal in English Lexicology*





Plan



- Le plan S
- Les bonnes pratiques côté « revues »
- Les bonnes pratiques côté « évaluateurs-trices »
- Les financements côté In-SHS (CNRS)
- La plateforme de soumission OJS-PKP (workflow)

Le plan S

- Mis en place en 2021
- But : faciliter la diffusion de la recherche financée par les institutions publiques et la visibilité de la recherche française : <https://www.coalition-s.org/plan-s-principes-et-mise-en-oeuvre/>
- « À compter de 2021, toutes les publications savantes présentant les résultats de la recherche financée par des subventions publiques ou privées accordées par des conseils de recherche et des organismes de financement nationaux, régionaux et internationaux, doivent être publiées dans des revues en libre accès (Open Access Journals), via des plateformes en libre accès (Open Access Platforms), ou déposées immédiatement dans des dépôts en libre accès, sans embargo ».



Les bonnes pratiques côté revues

- Revues doivent collaborer avec le [Directory of Open Access Journals \(DOAJ\)](#), le [Directory of Open Access Repositories \(OpenDOAR\)](#), [SHERPA/RoMEO](#), [Efficiency and Standards for Article Charges \(ESAC\)](#).
- Revues doivent proposer une licence la plus ouverte possible : par défaut, CC BY 4.0 (Attribution – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 / Attribution – ShareAlike 4.0) : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>
- Revues doivent avoir une [politique de publication](#) clairement définie et annoncée sur leurs sites (frais, licence, politique d'évaluation, respect des délais de publication, etc.).



Les bonnes pratiques côté revues

- Revues doivent proposer aux auteurs-trices un contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif et sans commercialisation, disponible sur le site de la revue :
 - Art. 1 – Objet du contrat
 - Art. 2 – Obligations de l'Auteur
 - Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique
 - Art. 4 – Obligations de la Revue
 - Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes
 - Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges



Les bonnes pratiques côté revues

- Revues doivent avoir un comité éditorial avec un mandat défini, et élections selon des procédures définies ;
- Comité éditorial doit être diversifié ;
- Comité éditorial doit être différent du comité de lecture ;
- Toutes ces informations doivent être accessibles librement sur le site des revues.



Les bonnes pratiques côté revues

- Revues doivent s'assurer de l'intégrité scientifique (plagiat, etc.) par le biais d'un « [Ethical statement](#) » dans lequel les devoirs et droits des auteurs-trices et de la revue sont consignés ;
- Détection du plagiat avec Compilatio© (plagiat et IA) ;
- Revues doivent veiller à l'anonymisation complète des soumissions, y compris des métadonnées cachées dans les documents Word par exemple (FICHIER >> INFORMATIONS >> INSPECTER LE DOCUMENT >> INSPECTER >> SUPPRIMER - Propriétés du document et informations personnelles).





Le processus d'évaluation

- *Double blind peer-review* ;
- Un-e évaluateur-trice interne au comité de lecture de la revue + un-e évaluateur externe au comité de lecture de la revue (spécialiste) ;
- Fiche d'évaluation disponible.



Les bonnes pratiques côté évaluateurs-trices

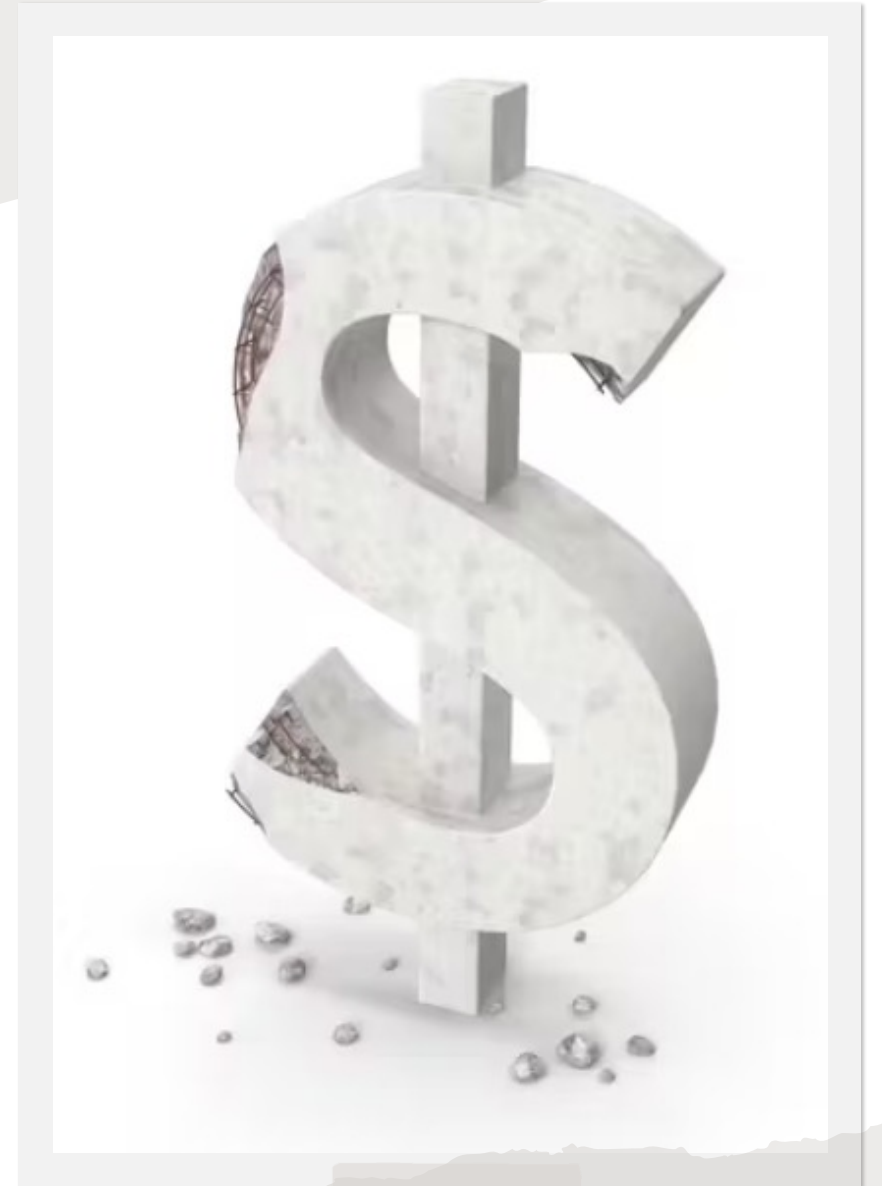
- Évaluer le plus objectivement possible et en toute connaissance de cause :
 - Refuser une évaluation si non compétent-e ;
 - Refuser une évaluation si on pense connaître l'auteur-trice
- Évaluer le plus éthiquement possible, en mettant les formes, dans une optique constructive et en justifiant ses choix ;
- Ne pas faire d'auto-promotion de ses propres travaux (sauf rares exceptions).

Les financements côté In-SHS (CNRS)

- Jusqu'à l'année dernière, campagne de candidatures tous les deux ans ;
- Prorogation cette année d'un an pour mise en place d'un nouveau système :

Le pôle Science ouverte de CNRS Sciences humaines & sociales organise tous les deux ans une campagne d'attribution de subventions aux revues. Lancée en 2022, la dernière campagne portait sur les années 2023-2024. Elle a permis de distribuer 209 000 euros à 105 revues lauréates. Un nouvel exercice aurait théoriquement dû être relancé en 2024 pour 2025-2026. L'institut a néanmoins décidé de prolonger le soutien actuel pour un an, sans mettre en œuvre de nouvelle campagne. Les revues soutenues au titre du millésime 2023-2024 bénéficieront donc en 2025 de la même subvention sans avoir à présenter de dossier de candidature.

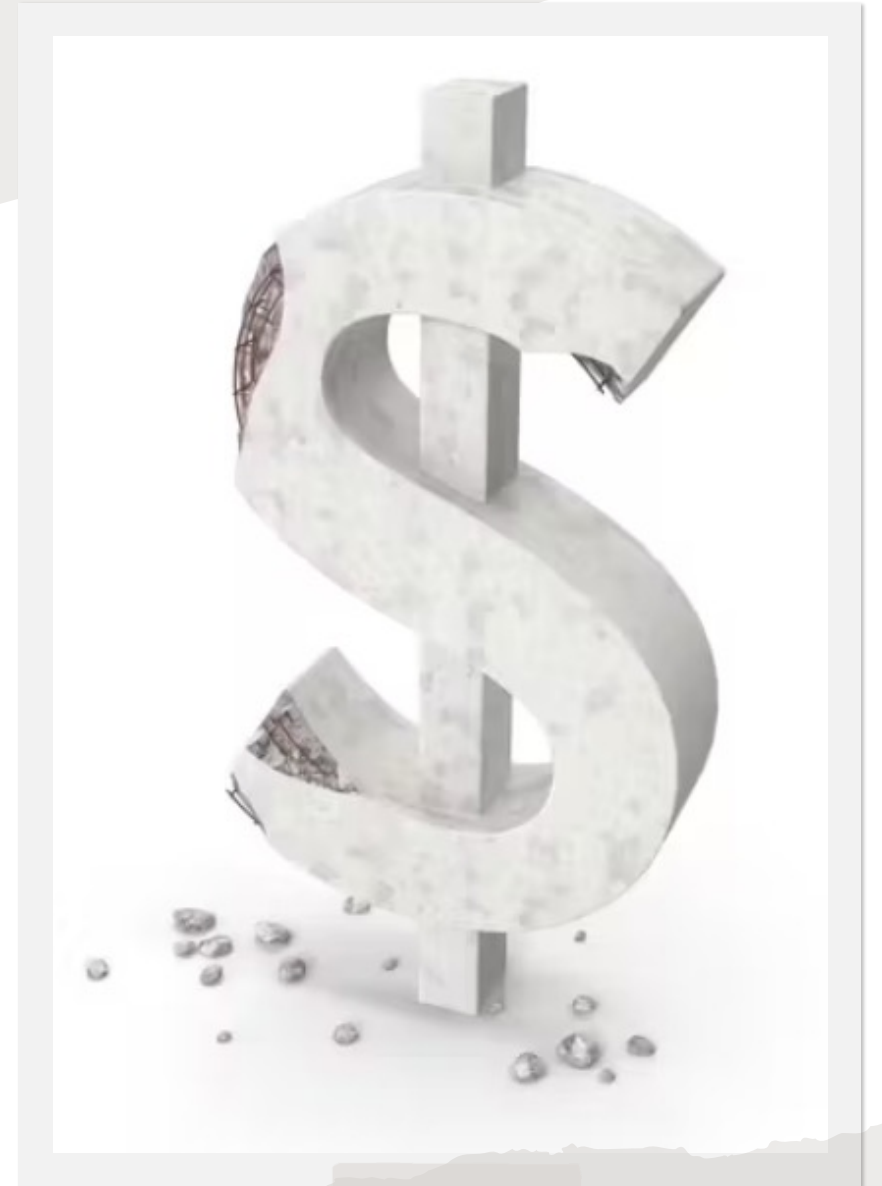
<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/prolongation-dun-de-la-campagne-dattribution-de-subventions-aux-revues-scientifiques>



Les financements côté In-SHS (CNRS)

Résultats de la campagne 2023-2024

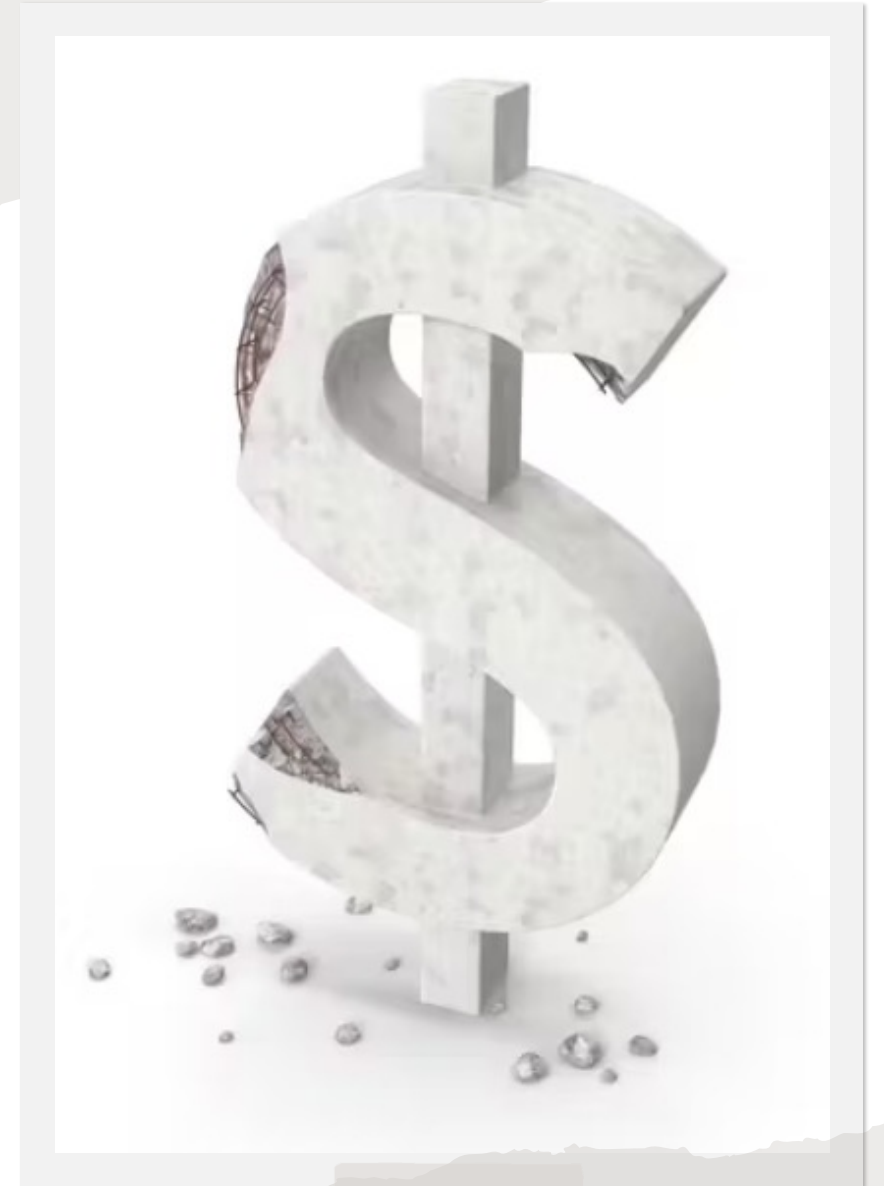
- 158 revues ont déposé un dossier, 105 ont été retenues ;
- 209.000 euros ont été attribués ;
- 29 revues — soit 18 % des dossiers de candidature — ont été écartées pour irrecevabilité avant envoi au CoNRS. Les principaux motifs de ces rejets ont été : une barrière mobile supérieure à un an ; une publication électronique sur un site Internet autonome ; l'absence de mandat limité dans le temps pour la direction de la revue ;
- Somme médiane allouée en hausse : 2.000 euros, contre 1.500 euros lors de la dernière itération de la campagne.



Les financements côté In-SHS (CNRS)

Obligations de la revue en cas de financement

- Justifier chaque année auprès du CNRS les sommes dépensées ;
- Frais éligibles :
 - la tenue des comités et la couverture des frais afférents ;
 - la parution des numéros (tâches éditoriales en sous-traitance : relecture, mise en pages, traduction, mise en ligne, achat de droits iconographiques ; tâches de secrétariat en sous-traitance) ;
 - la diffusion (achat de publicité, participation à la tenue d'un stand, opérations de promotion sur un colloque, mise à jour d'un site web/mise en ligne d'un appel à copie).

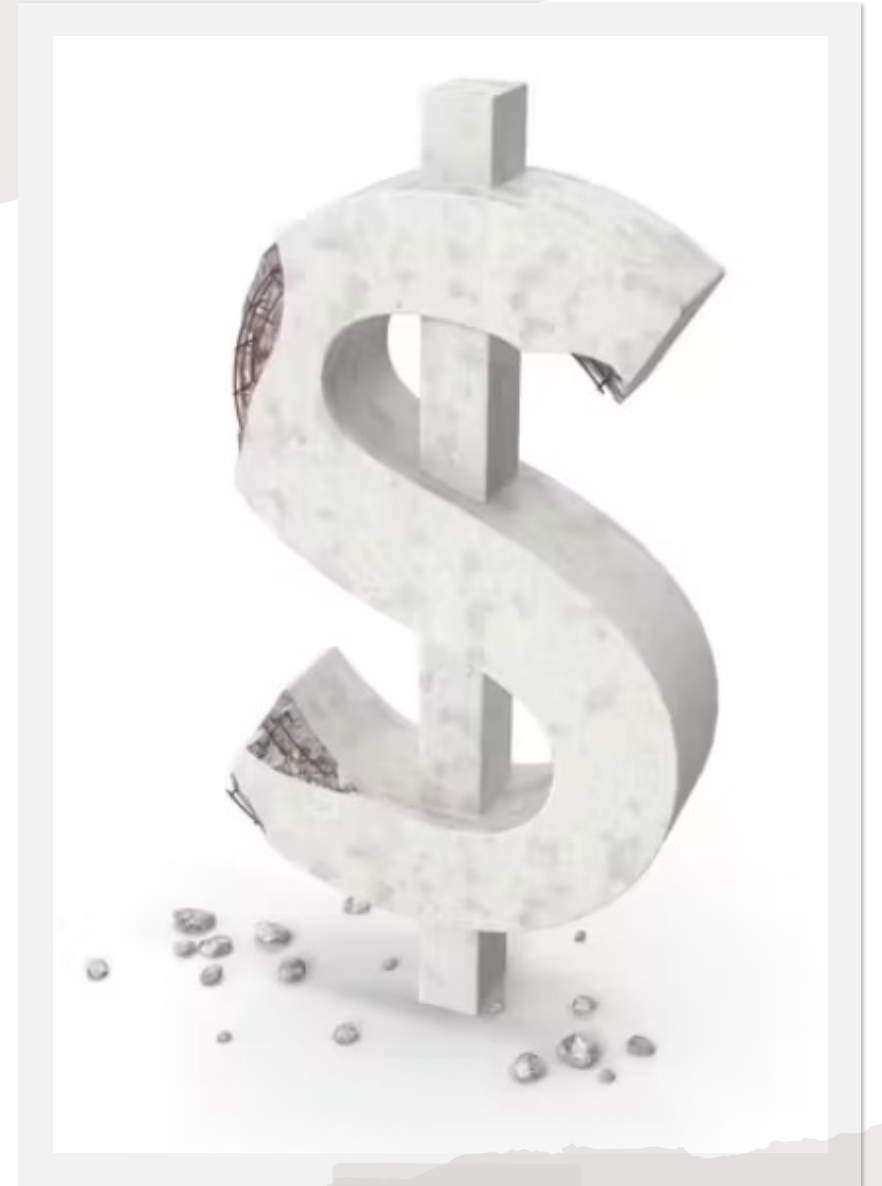


Les financements côté In-SHS (CNRS)

Obligations de la revue en cas de financement

- Éventuellement investissement matériel, type informatique, mais réduit à 1/3 du financement.
- Critères de bonnes pratiques de la science ouverte :
http://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/download-file/INSHS_soutien_revues_2023_2024.pdf
- Pour toute demande d'information :
astrid.aschehoug@cnrs.fr

<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/regard-sur-le-soutien-aux-revues-linshs-resultats-de-la-campagne-2023-2024>





La plateforme de soumission OJS-PKP

- OJS = Open Journal Systems

- Plateforme canadienne de soumission d'articles et de publication :
<https://pkp.sfu.ca/software/ojs/>
- Testée actuellement par OpenEdition par 4 revues, dont *Lexis*, en vue d'une éventuelle généralisation aux revues d'OE.

La plateforme de soumission OJS-PKP

- Utilisée par *Lexis* depuis un an, uniquement pour soumission d'articles (*workflow*) :
<https://ojs.openedition.org/index.php/lexis>
- Mais peut être utilisée pour publier ses numéros de revues, e.g. *Journal of Language and Aging Research* : <https://journals.sub.uni-hamburg.de/hup2/jlar>

La plateforme de soumission OJS-PKP : intérêt

- Suivre le *workflow* des soumissions sur une seule plateforme ;
- Pouvoir contacter facilement les auteurs-trices (et garder une trace des échanges) ;
- Pouvoir assigner des évaluateurs-trices automatiquement (voir depuis quand on les a sollicité-es, combien de fois, etc.) ;
- Permettre une automatisation du processus d'évaluation grâce aux courriels pré-rédigés ;

La plateforme de soumission OJS-PKP : intérêt

- Recevoir un courriel dès qu'il y a une activité sur la plateforme (soumission d'un abstract, d'un article, d'une évaluation, d'un message, etc.) ;
- Permettre un partage de fichiers facilité avec les évaluateurs-trices ;
- Permettre autant de « *evaluation rounds* » que possible ;
- Pouvoir trier par numéros, types de soumissions (thématiques ou varia) ;
- Pouvoir (en cas de besoin) se connecter en tant qu'évaluateur-trice ou auteur-trice.

La plateforme de soumission OJS-PKP : difficultés

- Prise en main de l'outil un peu complexe, et qui peut rebuter ;
- Beaucoup de fonctionnalités qui peuvent complexifier l'utilisation de la plateforme.
- **Solution** : tester avant de se lancer, en variant les rôles (éditeur-riche, évaluateur-riche, auteur-trice, etc.)

About the Journal

Lexis – Journal in English Lexicology is a Scopus-indexed e-journal with an international scientific committee; it publishes articles on the English lexicon (thematic issues, “book review” section, special issues, etc.), from a synchronic perspective as well as from a diachronic perspective. [Lexis](#) accepts articles in English and in French.

Merci pour
votre attention

“Words about...” #1 – Words about Memory

2024-02-13

Lexis – Journal in English Lexicology – will publish its 1st special issue of the “Words about...” series in 2025. It will be co-edited by **Frank Arnould** (Inist – CNRS), **Stéphanie Béliçon** (Université Savoie Mont Blanc, France) and **Céline Souchay** (Université de Grenoble Alpes, LPNC UMR 5105, France) and will deal with the topic “Words about Memory”.

[Read More >](#)

Lexis 25: Lexis and the

 2024-01-31

Lexis 24: The birth and of Phraseological Units

 2023-06-21